

Dans ce contexte de rentrée, les syndicats, le patronat, le gouvernement sont investis dans plusieurs chantiers de négociations importantes. Qu'il s'agisse des suites de la conférence sociale des 9 et 10 juillet, de la conférence environnementale, de la réforme de l'hôpital, le dialogue social semble fonctionner. A cet égard, on pourrait presque dire que l'alternance se traduit par de nouvelles méthodes. Mais ce n'est ni sans mal, ni sans écueil. Car le patronat n'oppose que son mépris face à la volonté populaire de changer la donne économique et sociale et de leur côté, le gouvernement et l'exécutif donnent le sentiment de ne pas vouloir attaquer frontalement les sujets qui fâchent.

C'est en se résignant de la sorte que l'on s'enferme dans un carcan budgétaire. A cet égard, les débats « mezzo voce » au sujet de la ratification par la France du Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance méritent qu'on y accorde un intérêt à la hauteur des enjeux. La récente manifestation du 30 septembre à Paris à l'appel de plusieurs organisations progressistes a démontré qu'un courant d'opinion se renforce pour demander la non-ratification de ce traité. Son application « *institutionnaliserait fait l'austérité et enfoncerait les États dans une crise durable. Le Traité pèserait de manière négative sur leurs politiques et leurs programmations budgétaires. Il aurait des conséquences lourdes sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics... pour l'ensemble des salariés, des jeunes, des retraités et privés d'emploi, et particulièrement pour les femmes* » viennent de réaffirmer en cœur la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNEF. « *Le Traité continuerait et accentuerait la logique des indicateurs absurdes hérités du Pacte de stabilité et de croissance de 1997 (limitation à 3% du déficit et 60% de la dette) sans tenir compte des cycles économiques et de la crise actuelle* », assurent les quatre organisations. C'est aussi le sens de l'appel à la journée d'action Européenne du 9 octobre sur l'enjeu des emplois industriels. Et si de nombreuses fédérations de la CGT (dont la FAPT) s'y investissent jusqu'à l'appel à la grève, il n'échappe à personne que toutes les organisations syndicales françaises ne sont pas dans cette démarche. On peut le regretter, mais il convient surtout de s'appuyer sur la manière dont la Confédération Européenne des Syndicats (CES), qui rassemble plus de 80 organisations en Europe, a construit sa position contre la ratification du traité mais aussi proposé la mise en œuvre d'un contrat social construit par l'ensemble des confédérations européennes qui la compose.



FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

Services Publics lâchés

Loin d'être sucré, le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) a le goût amer des politiques libérales. Dès son préambule, il y est fait référence aux réformes structurelles. Elles doivent embrasser le champ des retraites, de la santé, du marché du travail, de l'école, allonger la durée de cotisation, et d'autres encore...

Par ailleurs, les services publics devraient être libéralisés. Il est ainsi demandé l'ouverture de la concurrence dans le secteur des entreprises en réseau (transports, etc.). Le texte invite ainsi à achever le marché intérieur de l'énergie d'ici à 2014.

Le principal argument avancé en faveur du pacte serait que 120 milliards d'euros d'investissements seraient disponibles grâce au renforcement du capital de la Banque européenne d'investissement. Or, son président, Werner Hoyer, prévenait qu'il serait effectué « une analyse très poussée de la rentabilité financière et économique des projets et que les partenariats public-privé seront au cœur de cette initiative ».

Les grandes infrastructures publiques seraient ainsi lâchées aux grands groupes transnationaux.

Branche Télécoms

Un traité dangereux pour les télécommunicants

Du côté du secteur des télécommunications, il y aura aussi des conséquences à l'adoption de ce traité. D'abord, la vulgate libérale est sanctifiée, ainsi les citoyens n'auront pas droit au bilan de la déréglementation du secteur, c'est une fuite en avant.

L'austérité budgétaire va entraîner, au moins pour FT, le maintien des dividendes à un haut niveau pour satisfaire l'actionnaire principal qui est l'Etat ! Voire peut-être à de nouveaux désengagements du capital pour avoir de la « fraîche » ! Ce traité, dans son paragraphe 2.2.a précise que chaque état doit « veiller à la modération salariale », « ne pas restreindre les heures d'ouverture des commerces », « promouvoir la flexi-sécurité » (flexibilité pour les salariés et sécurité pour les actionnaires) et « déplacer la fiscalité du travail vers la fiscalité indirecte ».

Toutes les entreprises vont devoir diminuer le « coût » du travail, même si la productivité en France est de 20% supérieure à celle de l'Allemagne et limiter leurs investissements !

Tous les salariés sont donc concernés, et le Medef ne s'y trompe pas en approuvant des deux mains ce traité !

Échos

Le traité doit battre en retraite !

La ratification du traité budgétaire européen aurait de graves conséquences sociales. En effet, tout accroissement des dépenses pour répondre aux besoins sociaux serait difficile sinon interdit.

Par exemple, avec ce traité, le nouveau gouvernement français n'aurait pas pu faire adopter la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues.

Au-delà de cette avancée partielle, plus encore, un retour généralisé à la retraite à 60 ans serait, selon le dogme bruxellois, inimaginable.

Pourtant, la CGT démontre la viabilité économique de la retraite à 60 ans, y compris en intégrant les années d'étude dans les annuités.

Traité

En savoir plus sur le Traité

Ce traité, signé en mars 2012 doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013 si 12 des 17 pays de la zone euro l'ont ratifié. Il implique un durcissement budgétaire, en partant du constat erroné que la crise économique est due au laxisme budgétaire des états. Les nouvelles règles applicables sont un endettement maximum de 60% du PIB de chaque état et des budgets à l'équilibre (la fameuse règle d'or) avec un maximum de 0,5% d'écart. Les mesures d'austérité budgétaire en découlent (soins de santé, retraites, etc.).

En France, une loi organique, supérieure en droit aux lois habituelles, est prévue. Aucune mesure contraire au traité ne pourra être prise dans les états européens.

Le pacte de croissance, tant vanté, n'est pas dans le traité, et il représente 1% du PIB européen, une goutte d'eau (!) et est constitué principalement de mesures déjà existantes.

Plus d'informations sur le site <http://www.cgt.fr/-Le-traite-sur-la-stabilite-la-.html>

Des économistes contestent

Il ne manque pas d'experts pour nous vanter les mérites supposés du traité. Il faut dire qu'à sa manière, chacun des «grands» avocats du pacte – Hollande, Ayrault, Fillon, Copé a son contingent de béni oui-oui. Mais, sur ce front-là aussi, ça coince: après Joseph Stiglitz, prix Nobel en 2001, voilà que le prix Nobel d'économie de 2008, Paul Krugman, monte aussi en ligne contre les politiques d'austérité en Europe et annonce leur échec.

Il explique ainsi que l'austérité est destructrice, même sur le plan fiscal et rappelle la responsabilité du secteur financier et des marchés dans l'émergence de la crise. Enfin, il s'inquiète du destin de la jeunesse, qui va hériter de «pays sans emploi», ce qui est «plus nocif» que la dette.

International

Le non à l'austérité

Le 25 janvier 2012, le Comité de direction de la Confédération Européenne des Syndicats adoptait à l'unanimité une déclaration sur le traité : « *La CES s'oppose à ce nouveau traité* ».

En effet, les syndicats européens notent que « *le processus de négociation a ignoré le contrôle démocratique qui devrait normalement caractériser toute réforme dans l'Union* » et que « *c'est au travers du dialogue social que nous serons capables de trouver des solutions justes et efficaces pour répondre à la grave crise à laquelle l'Union est confrontée* ».

De nombreux mouvements contre l'austérité ont lieu en Europe, notamment en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Grande-Bretagne et en France. Ces manifestations portent l'exigence d'une autre Europe car l'alternative à l'austérité existe.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Hausse des salaires des cadres ?

Selon une enquête de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), publiée le 12 septembre, plus d'un tiers des entreprises ne sont pas certaines d'augmenter les salaires de leurs cadres en 2012, c'est une proportion deux fois plus élevée qu'en 2011.

Selon l'enquête, 47% des entreprises ont, ou vont, distribuer des augmentations à tout, ou partie, de leurs cadres et 36% n'ont pas encore pris de décision.

L'année précédente, seules 18% des entreprises se montraient indécises. En outre, elles sont plus nombreuses à envisager de réduire l'enveloppe des augmentations : 28%, contre 18% en 2011.

Comme à chaque coup de frein, les augmentations individuelles seront le plus fortement impactées par ces réductions.

D'autres solutions existent

Propositions de relance pour l'Europe

Les propositions françaises pour une relance en Europe sont intéressantes : mettre en place des « projets d'infrastructure », augmenter les fonds de la Banque européenne d'investissement, mieux mobiliser les fonds structurels et taxer les transactions financières au niveau européen, mais insuffisantes.

Les leviers de la politique monétaire et du crédit doivent être actionnés. La BCE doit participer à la relance en coordination avec les institutions bancaires et financières nationales. Une réforme financière doit remettre les banques sur leur métier. Les conditions d'une nouvelle dynamique de l'emploi et des salaires en Europe sont indispensables avec un salaire minimum dans chaque pays, comme la « clause générale de progrès social » revendiquée par la CES. L'alternative à l'austérité passe par une véritable politique de relance en Europe.

9 octobre : l'urgence industrielle

Pour une véritable sortie de crise, l'économie française se doit de dégager les moyens pour revaloriser les salaires, financer la protection sociale, les services publics et la protection de l'environnement. Cela suppose de donner la priorité à l'emploi, et non aux exigences de rentabilité exprimées par les marchés financiers.

C'est pourquoi la CGT propose de moduler les cotisations sociales des employeurs afin de favoriser les efforts pour l'emploi et la formation des salariés. En partant du constat qu'un emploi industriel engendre deux emplois tertiaires, la CGT propose que tous les leviers disponibles soient mobilisés à partir de chaque bassin d'emploi: fonds régionaux pour l'emploi solidaire, mise en place d'un pôle financier public...

Égalité

L'austérité est féminine !

Comme de nombreux rapports l'ont montré, ce sont les femmes qui subissent plus durement les mesures d'austérité. Du fait du démantèlement progressif de l'État social, les femmes sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité ; leur travail (invisible) dans la sphère privée augmente, leur rôle traditionnel dans la famille s'en trouve renforcé, au détriment de leur travail rémunéré, de leur autonomie, voire de leur santé.

Alors que les inégalités H/F sont plus que jamais inacceptables, il est urgent de créer un service public de crèches et des services d'aide à la dépendance, de renforcer les services sociaux et de santé en personnels et en moyens.

Or le TSCG aggrave les inégalités en rendant impossibles ces politiques.